

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 3 OCTOBRE 2024

### Nombre de membres :

En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Pouvoirs : 2  
 Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS. En l'absence de quorum, la séance n'a pu être ouverte. L'assemblée délibérante s'est réunie de nouveau, le jeudi 10 octobre 2024 à 17 heures 30 minutes, à la salle polyvalente de Chalamont.

**Date de convocation et d'affichage :**  
 27 septembre 2024

**Date de seconde convocation et second affichage :**  
 3 octobre 2024

**Numéro :**  
 D20241010\_229

**Objet :**  
 Plan de financement de l'étude de stratégie paysagère et énergétique

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. ESCRIVA

Secrétaire de séance élu : **Philippe POTTIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes (CCD), porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes, et le Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes (SMVSD), porteur du

Schéma de Cohérence Territoriale Val de Saône Dombes, ont signé une convention constitutive d'un groupement de commande, respectivement les 20 avril et 8 avril 2024. Cette convention ambitionne la réalisation d'une étude conjointe afin d'élaborer la stratégie paysagère et énergétique à intégrer dans chacun des SCoT. Ces 2 structures ont déjà procédé à des études mutualisées, dont la révision des SCoT approuvée en 2020.

L'étude devra répondre à plusieurs objectifs :

- intégrer les évolutions réglementaires : La place du volet paysager et la prise en compte du dérèglement climatique dans les documents de planification ont été renforcé par les lois ;
- intégrer les enjeux de la planification écologique de la trajectoire nationale portée par des lois phares : loi énergie-climat du 8 novembre 2019, loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets 22 août 2021, complétée par la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux du 20 juillet 2023, loi d'accélération de la production des EnR du 10 mars 2023 et loi industrie verte du 23 octobre 2023 ;
- renforcer les orientations paysagères et énergétiques très généralistes des SCoT actuels ;
- favoriser les échanges avec les élus, acteurs locaux et populations autour notamment de la notion de paysages vécus.

Par délibération n° D20240919\_220, le groupement Folléa Gautier / Trans Faire a été retenu pour mener cette étude, d'une durée de 16 mois à compter de l'automne 2024, pour un montant total de **124 825 € HT, soit 62 412.5 € HT** à la charge de la CCD.

L'étude ci-dessus est éligible à l'appel à projets lancé par le GAL Auvergne Rhône-Alpes Ain n° 501-AURGAL001-FA1-AAP1.2 – Accompagner à la sobriété foncière et à l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs ainsi qu'au dispositif fonds vert- Appui à l'ingénierie.

Le plan de financement prévisionnel pour la Communauté de Communes de la Dombes s'établit ainsi :

**Part de l'étude à sa charge : 62 412.5 € HT**

**Subvention LEADER 60 % : 37 447,5 € HT**

**Subvention fonds vert 20 % : 12 482,5 € HT**

**Reste à charge : 12 482,5 € HT**

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le plan de financement de l'étude de stratégie paysagère et énergétique,
- D'autoriser Madame la Présidente à déposer les dossiers de subventions auprès de l'Europe via le portail régional pour l'aide LEADER et auprès du fonds vert.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement de l'étude de stratégie paysagère et énergétique,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à déposer les dossiers de subventions auprès de l'Europe via le portail régional pour l'aide LEADER et auprès du fonds vert.

Ainsi fait et délibéré, le 10 octobre 2024.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

